

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2012/2-EXEC
Février 2012

- AUX:** Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** Distribution du rapport de la soixante-sixième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (REP12/EXEC)

DEMANDE D'OBSERVATIONS

Projet de Plan stratégique du Codex 2014-2019 (par. 62, Annexe II)

Les gouvernements et les organisations internationales intéressées qui souhaitent formuler des observations sur le projet de Plan stratégique (introduction, vision stratégique, valeurs fondamentales du Codex, buts stratégiques et objectifs) sont invités à les faire parvenir par écrit à l'adresse ci-dessus, avant le **15 avril 2012**.

ANNEXE II

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019 DU CODEX
[Introduction, vision stratégique, valeurs fondamentales du Codex et buts stratégiques
approuvés à la soixante-sixième session du Comité exécutif de la Commission du Codex
Alimentarius (CCEXEC)]

Introduction

La Commission du Codex Alimentarius a été créée en 1963 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle compte aujourd'hui plus de 180 membres. Plus de 200 organisations internationales gouvernementales et organisations non gouvernementales sont accréditées en qualité d'observateurs. La tâche principale de la Commission est de mettre au point des normes alimentaires, des lignes directrices et des codes d'usages internationaux visant à protéger la santé des consommateurs et à assurer des pratiques loyales dans le commerce des aliments. La Commission promeut aussi la coordination de tous les travaux en matière de normes alimentaires entrepris par des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. Dans le domaine de sécurité sanitaire des aliments, la Commission appuie ses travaux sur les avis scientifiques de la FAO et de l'OMS.

Les normes, lignes directrices et recommandations du Codex sont reconnues comme la référence en matière de sécurité sanitaire des aliments dans les accords sur les obstacles techniques au commerce (OTC) de l'OMS.

Le Plan stratégique 2014-2019:

- Présente la vision et les objectifs pour la Commission du Codex Alimentarius. Il s'appuie sur un plan de travail détaillé qui comprend des activités, des étapes et des indicateurs mesurables qui permettront de suivre les progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs.
- Met en évidence la priorité élevée que la FAO et l'OMS accordent à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments et garantit que la Commission assumera les responsabilités qui lui ont été attribuées par la FAO et l'OMS.
- Informe les membres, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et d'autres parties prenantes sur la manière dont la Commission entend remplir son mandat et répondre aux besoins et aux attentes de ses membres au cours de la période 2014-2019.

Vision stratégique

Être l'organe prééminent en matière d'établissement de normes alimentaires internationales s'efforçant de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.

Valeurs fondamentales du Codex

En remplissant sa vision stratégique, le Codex adhère aux valeurs fondamentales qui sont notamment les suivantes:

- *collaboration;*
- *ouverture;*
- *recherche de consensus;*
- *transparence.*

Buts stratégiques

But stratégique 1: Établir des normes alimentaires internationales répondant aux problèmes actuels et nouveaux dans le domaine de l'alimentation.

Objectif 1: Établir de nouvelles normes alimentaires et revoir les normes existantes, sur la base des priorités de la Commission.

Objectif 2: Identification proactive des problèmes nouveaux et des besoins des pays membres et, le cas échéant, établissement de normes alimentaires pertinentes.

Objectif 3: Renforcement de la coordination et de la coopération avec d'autres organismes de normalisation internationaux afin de réduire au minimum le chevauchement des efforts et mieux exploiter les possibilités offertes.

But stratégique 2: Assurer l'application des principes de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes du Codex.

Objectif 1: Utilisation cohérente des avis scientifiques et des principes de l'analyse des risques.

Objectif 2: Accès durable aux avis scientifiques.

Objectif 3: Augmenter les apports scientifiques des pays en développement.

But stratégique 3: Assurer la participation efficace de tous les membres du Codex.

Objectif 1: Accroître la participation des pays en développement au Codex.

Objectif 2: Promouvoir les programmes de renforcement des capacités afin d'aider les pays à créer des structures nationales Codex durables.

But stratégique 4: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion du travail efficaces et efficaces.

Objectif 1: Veiller à un processus d'établissement de normes efficace, transparent et souple pour assurer que les normes soient adoptées en temps voulu.

[« Mise en œuvre d'un programme d'examen et d'évaluation des politiques » (ce concept devrait être clarifié et pourrait être reformulé et figurer comme activité au titre du premier objectif)]

[« Lever les principaux obstacles rencontrés dans le contexte de la mise au point de normes » ou « Améliorer la capacité de parvenir à un consensus ou de favoriser le consensus ». (ce concept pourrait être reformulé et figurer comme activité au titre du premier objectif)]